

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie des Hauts-de-France  
et gendarmerie pour la zone de défense  
et de sécurité de Nord

**Décision n° 22644 du 12 septembre 2018 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie  
du cadre général de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Nord**

NOR : INTJ1823786S

Le commandant de la région de gendarmerie des Hauts-de-France et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Nord,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 34218 du 1<sup>er</sup> décembre 2017 (NOR : INTJ1727069S),

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1<sup>er</sup> octobre 2018 :

<b>Cattiaux</b> Eric	NIGEND : 237 805	NLS : 8 086 879
<b>Labenski</b> Adam	NIGEND : 237 462	NLS : 8 082 386

Article 2

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1<sup>er</sup> octobre 2018 :

<b>Boisson</b> Fabien	NIGEND : 170 730	NLS : 8 026 411
<b>Paisley</b> Bruno	NIGEND : 173 795	NLS : 8 031 923
<b>Carbonnet-Duwez</b> David	NIGEND : 171 276	NLS : 8 026 818

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 12 septembre 2018.

*Le général de corps d'armée,  
commandant la région de gendarmerie des Hauts-de-France  
et la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Nord,*  
G. CAZENAVE-LACROUTZ